

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Première Commission**24^e séance**Mardi 6 novembre 2001, à 15 heures
New York*Documents officiels*

Président : M. Erdős (Hongrie)*La séance est ouverte à 15 h 10.***Points 64 à 84 de l'ordre du jour (suite)****Décision sur tous les projets de résolution soumis au titre de tous les points de l'ordre du jour**

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie les membres de leur patience. Des consultations importantes étaient en cours. La Première Commission va achever aujourd'hui la troisième phase de ses travaux, c'est-à-dire qu'elle va prendre une décision sur tous les projets de résolution soumis au titre des points de l'ordre du jour portant sur le désarmement et la sécurité internationale. Cet après-midi, la Commission va se prononcer sur le dernier projet de résolution, publié sous la cote A/C.1/56/L.49/Rev.1.

Avant de poursuivre, je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent faire des déclarations d'ordre général, autres que des explications de position ou de vote, sur le projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1.

M. Bakhit (Soudan) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais faire une déclaration d'ordre général sur le projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1.

Premièrement, je vous exprime notre reconnaissance, Monsieur le Président, pour l'initiative que vous avez prise en proposant le projet initial, et pour les efforts inlassables que vous avez faits pour

tenir compte des vues et propositions divergentes que vous avez reçues de diverses sources, pour en arriver au texte révisé publié sous la cote A/C.1/56/L.49/Rev.1. Nous sommes conscients du fait que votre tâche n'a pas été facile, surtout lorsque vous avez tenté de trouver un « dénominateur commun », comme vous l'avez dit hier, concernant la question complexe de la non-prolifération. Vous n'avez épargné aucun effort et avez réussi à saisir l'essence de la préoccupation de la Commission au sujet du statut de la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, et de la nouvelle solidarité mondiale dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Le Groupe des États d'Afrique souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir incorporé certaines de ses propositions au projet révisé que vous avez présenté à la Commission hier. Cela étant dit, nous voudrions souligner le principe selon lequel aucun projet de résolution n'est inattaquable ou coulé dans le béton. Un projet de résolution n'est pas une résolution tant qu'il n'est pas adopté, par un vote ou sans vote. Comme nous l'avons vu hier, des révisions ou des amendements oraux peuvent être apportés aux projets avant qu'une décision ne soit prise à leur sujet. Par conséquent, même si la demande de report de la prise d'une décision sur le projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1 ait pu en surprendre quelques-uns, il ne s'agissait certainement pas d'un précédent.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



J'ajouterais que la demande visait essentiellement à renforcer la détermination du Président d'en arriver à un consensus. En d'autres termes, nous étions déterminés à faire en sorte que le projet soit adopté sans vote. C'est exactement ce que le Président souhaitait et c'est pourquoi il a lancé son appel. En outre, la demande était justifiée par la nécessité, même à cette heure tardive, de recueillir l'approbation des membres du Groupe qui avaient encore certaines difficultés à accepter des éléments importants du dispositif du projet révisé présenté par le Président. L'intention était qu'une décision devait être prise, autant que possible, sans qu'aucune réserve ne soit exprimée par la délégation africaine que ce soit avant ou après cette prise de décision.

Au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais assurer la Commission que le Groupe a toujours fait preuve de souplesse lors de toutes les négociations sur les questions dont la Commission est saisie. En fait, au cours de la présente session, nous avons été forcés de supprimer certains paragraphes dans des projets de résolution qui sont cruciaux pour les intérêts en matière de sécurité des États d'Afrique. Nous avons fait des concessions afin que ceux qui ont des vues divergentes sur des questions qui nous sont chères s'associent au moins à notre position sans demander un vote.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que le Groupe des États d'Afrique continuera de coopérer avec d'autres délégations sur toutes les questions dont la Commission est saisie. En fait, nous reconnaissons – comme d'autres délégations le reconnaissent sans aucun doute – que le désarmement et la non-prolifération sont essentiels pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous reconnaissons également qu'ils sont cruciaux pour la survie de l'humanité. Étant l'une des régions les plus vulnérables de la planète sur le plan de la sécurité relativement à l'emploi ou à la menace d'emploi des armes nucléaires, l'Afrique est déterminée à contribuer à l'édification d'une réaction commune à la recherche mondiale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Tout ce que je puis dire maintenant concernant les travaux de la Commission, c'est que tout est bien qui finit bien.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'aucune autre délégation ne souhaite faire une déclaration d'ordre général, la Commission va maintenant se prononcer sur le projet de résolution

A/C.1/56/L.49/Rev.1, intitulé « Coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et action mondiale contre le terrorisme ».

Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position ou leur vote avant qu'une décision ne soit prise.

M. Goussous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Au nom des pays de la Ligue arabe, je voudrais réaffirmer notre appui à l'esprit du projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1. Je répète qu'aujourd'hui nous trouvons que nous devons réaffirmer et renforcer la coopération multilatérale internationale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et renforcer l'action internationale contre le terrorisme. En nous basant sur ce point de vue très important, qui est appuyé par les États arabes, nous souhaitons nous associer au consensus sur le projet à l'examen, bien que nous souscrivions également au consensus des États arabes sur plusieurs réserves faites au sujet de la teneur même du projet et de la manière dont il a été soumis à la Commission. Nous pensons que toute résolution soumise à la Commission doit être un instrument à négocier et ne devrait pas être soumise sur le principe

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« à prendre ou à laisser ».

(*l'orateur reprend en arabe*)

Pourtant, nos réserves seront limitées au paragraphe 1 du projet de résolution, qui constitue l'essence du projet. Un principe ambigu est mentionné dans ce paragraphe, à savoir

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« maintenir et renforcer les normes universelles et en élargir la portée ».

(*l'orateur reprend en arabe*)

Cette mention n'est pas appropriée ici. Nous répétons, par conséquent, que ce projet de résolution, qui est vraiment extrêmement important, aurait dû mentionner catégoriquement l'appui total des États aux traités de non-prolifération et de désarmement sans aucune discrimination. Ici, je souhaite dire que ce projet aurait dû contenir les mots

(l'orateur poursuit en anglais)

« adhésion universelle aux traités de désarmement et de non-prolifération »,

(l'orateur reprend en arabe)

comme on peut le voir dans l'amendement présenté par le Groupe africain, qui a fait l'objet d'une demande officielle qui vous a été transmise, Monsieur le Président, la semaine dernière. L'omission de cette expression aura des répercussions négatives sur l'ensemble du système de désarmement et de non-prolifération.

Les États arabes s'associent au consensus sur ce projet de résolution, mais souhaitent néanmoins émettre des réserves sur le paragraphe 1 pour les raisons que je viens d'exposer. J'espère que ces réserves seront reprises dans le procès-verbal de cette séance.

M. Benítez Versón (Cuba) *(parle en espagnol)* : Avant tout, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre initiative très opportune de présenter le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/56/L.49/Rev.1. Cuba appuie ce projet de résolution parce que nous estimons qu'il est très important que la Première Commission de l'Assemblée générale se prononce dans la conjoncture actuelle en faveur de la coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et en faveur des efforts mondiaux dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Le projet qui est présenté à la présente séance représente un pas en avant important lorsqu'on le compare à la première version présentée; il prend en compte plusieurs des préoccupations exprimées par certaines délégations concernant le texte original. En même temps, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, le projet de résolution qui sera adopté aujourd'hui n'est pas idéal, et il ne reflète pas pleinement les aspirations de nombreuses délégations.

Comme on le sait, la délégation cubaine a présenté un certain nombre d'amendements au projet original. Nous sommes heureux que certains de ces amendements aient été incorporés. Nous remercions le Président de la Commission d'avoir, par exemple, tenu compte de la proposition cubaine d'inclure au préambule un nouvel alinéa faisant référence aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous vous savons gré également d'avoir évoqué, au quatrième alinéa du préambule, toutes les résolutions

de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au terrorisme.

Eu égard au peu de temps dont nous disposons et afin de ne pas compliquer davantage la tâche du Président et d'arriver à un consensus, Cuba a décidé de ne pas insister sur ses autres amendements. Notre délégation aurait préféré que le projet de résolution fasse référence explicitement au rôle central que l'Assemblée générale des Nations Unies devrait jouer en ce qui concerne le terrorisme, ainsi qu'à la nécessité d'éliminer complètement les armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, car cela aurait été une contribution concrète à la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous sommes convaincus qu'aussi longtemps que des armes de destruction massive existeront, il continuera d'y avoir un très grand risque que ces armes puissent tomber dans les mains de terroristes. Par ailleurs, bien que le quatrième alinéa du préambule fasse référence à diverses résolutions particulières, cela ne doit pas être interprété comme étant une affirmation que certaines résolutions sur la question du terrorisme sont plus importantes que d'autres. Nous croyons que toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sont complémentaires et que, prises ensemble, elles montrent la détermination de la communauté internationale de lutter contre la menace du terrorisme. En dépit des insuffisances du projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1, son adoption serait une réalisation très importante de la présente session. Pour cette raison, Cuba l'appuiera et nous espérons qu'il pourra être adopté sans vote.

M. Lint (Belgique) : Au nom de l'Union européenne, je voudrais faire une petite déclaration concernant le projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1.

Au début de cette session de la Première Commission, l'Union européenne a déclaré qu'elle estimait que le désarmement et la non-prolifération, sur une base multilatérale et générale, sont aujourd'hui plus que jamais nécessaires afin de combattre le terrorisme. Certes, aucun projet n'est sans défaut ou insuffisance, mais nous estimons aujourd'hui que tout en représentant un dénominateur commun et un équilibre entre différents intérêts exprimés sur ce sujet fort important, votre projet, Monsieur le Président, reflète assez bien notre position. C'est pourquoi l'Union européenne est en mesure d'appuyer votre texte.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1. Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Sattar (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La Commission va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1, intitulé, « Coopération multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération et action mondiale contre le terrorisme », présenté par le Président de la Première Commission à la 13e séance de la Commission, le 23 octobre 2001.

Le Président (*parle en anglais*) : L'auteur du projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1 a exprimé le souhait qu'il soit adopté par la Commission sans être mis aux voix. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite agir en conséquence.

Le projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1 est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position sur le projet de résolution qui vient d'être adopté.

M. Méndez (Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne souhaite se féliciter de l'appui reçu par le projet de résolution. Cela reflète bien l'attachement des États Membres à l'objectif du désarmement et de la non-prolifération, et de la lutte contre le terrorisme. Le Venezuela réaffirme que l'action multilatérale est le moyen le plus approprié pour promouvoir des solutions d'intérêt commun qui, de par leur nature et leur portée, requièrent des mesures collectives fondées sur le dialogue et la coopération. Dans les domaines couverts par le projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1, l'ONU, avec son expérience et sa légitimité, est le cadre approprié pour faire des progrès sur la voie du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Aucune autre délégation ne souhaitant intervenir pour expliquer sa position sur le projet de résolution qui vient d'être adopté, je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud qui a demandé à intervenir pour faire une déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Du Preez (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Est-ce bien le moment idéal pour faire une déclaration d'ordre général à la fin des travaux de la Commission?

Le Président (*parle en anglais*) : C'est le bon moment.

M. Du Preez (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, membres du Mouvement des pays non alignés et des autres États associés au Mouvement, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir mené à bien les travaux de la Première Commission. Je remercie également les membres du Bureau et le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, les fonctionnaires du Département des affaires de désarmement, le Secrétaire de la Commission, M. Sattar, et les Secrétaire général et Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement pour leur rôle d'appui aux délégations durant la présente session de la Commission. Enfin, et ce n'est pas l'aspect le moins important, je voudrais remercier les services de conférence et les interprètes, et traducteurs qui ont beaucoup contribué au bon fonctionnement des travaux de la Commission.

M. Zaidan (Liban) (*parle en anglais*) : J'interviens au nom du Liban en sa capacité de Président du Groupe arabe pour ce mois. Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général adjoint, le Secrétaire de la Commission et toutes les personnes qui ont permis à la Première Commission de mener à bien ses travaux, y compris ceux qui travaillent en coulisse, les interprètes, etc. Nous voulons vous remercier, Monsieur le Président, pour votre patience et votre direction avisée et compétente des travaux de la Commission même durant des moments difficiles, vous avez fait preuve d'une patience et d'une compréhension exceptionnelles, et vous avez réellement coopéré avec toutes les parties concernées par nos travaux. Je voudrais également vous remercier pour votre éloquence; nous vous avons entendu parler dans presque toutes les langues, excepté peut-être en chinois. Il n'est jamais facile d'être président, surtout de la Première Commission, et vous avez montré que vous avez été en mesure d'écouter tous les groupes. Je vous exprime à nouveau mes vifs remerciements.

M. Lint (Belgique) : Au moment où nous parvenons au terme des travaux de notre Première Commission, je souhaiterais dire quelques mots au nom de l'Union européenne, des pays d'Europe centrale et orientale, associés à l'Union européenne, à savoir la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie, et des pays associés – Chypre, Malte et la Turquie – ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, en tant que pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE), membres de l'Espace économique européen.

Monsieur le Président, tout d'abord, nous souhaitons vous adresser nos plus sincères félicitations pour l'efficacité, la courtoisie et le sens de l'humour avec lesquels vous avez conduit les travaux de notre Commission. Nous vous félicitons également pour votre initiative, qui a abouti à l'adoption du projet de résolution A/C.1/56/L.49/Rev.1, que nous venons d'adopter.

Nous voulons également associer à nos remerciements toute l'équipe du Secrétariat, qui a pu satisfaire aux exigences de toutes les délégations, et en particulier au Secrétaire de notre Commission, M. Sattar, dont l'expérience et le calme nous ont été très utiles. Nos remerciements ne seraient pas complets si nous n'y associons pas nos excellents interprètes ainsi que toute l'équipe des traducteurs qui, comme toujours, ont accompli un travail remarquable, ainsi que les agents responsables des conférences qui nous ont fourni un appui logistique indispensable.

Pour terminer, nous tenions à souligner notre appréciation de l'atmosphère positive de coopération qui a marqué les relations entre les délégations pendant cette session. Nous formons le vœu que cet esprit de coopération soit toujours présent lors de notre prochaine session.

M. Bakhit (Soudan) : Monsieur le Président, au nom du Groupe africain, je voudrais vous remercier d'avoir dirigé le travail de notre Commission, cette année. Je voudrais aussi exprimer notre appréciation au Secrétaire général adjoint et au Secrétaire de notre Commission et aux membres du Secrétariat, aux interprètes, pour le bon travail qu'ils ont fait cette année.

M. Coutts (Chili) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe de Rio, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et toute votre équipe pour les

efforts déployés en vue du succès que nous avons connu au cours de cette session.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais à ce stade prendre quelques instants pour faire une courte déclaration en ma qualité de Président de la Première Commission à la fin de cette session.

Cette année, les délibérations de la Première Commission ont eu lieu à la suite des terribles attentats terroristes perpétrés aux États-Unis. J'aimerais rappeler à cet égard ce qu'avait déclaré le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans son rapport sur la tragédie de Srebrenica en Bosnie, à savoir « que le mal existe ».

Oui, nous sommes devenus plus conscients que nous vivons tous dans un monde dangereux où le mal existe, où les armes classiques et les armes de destruction massive peuvent être utilisées à des fins nocives, pour des attaques terroristes contre des civils innocents. De tels sentiments ont été exprimés au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale par pratiquement tous les intervenants, ainsi que dans les diverses instances traitant du terrorisme : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, les grandes commissions et d'autres instances ailleurs.

Dès le début de nos travaux dans cette Commission, il est apparu clairement que conformément à notre propre mandat, le mandat confié à la Première Commission, nous devons réagir sérieusement et au plus vite aux exigences actuelles et redoubler d'efforts afin que, dans ce monde imparfait, de véritables mesures de fond sur le désarmement et la non-prolifération puissent être prises. La Commission a passé au crible tous les groupes de questions, examinant et se prononçant sur les questions relatives aux armes nucléaires, aux autres armes de destruction massive, aux armes classiques, au désarmement régional, au mécanisme de désarmement et à bon nombre d'autres questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. Les déclarations que nous avons entendues et les projets soumis à la Première Commission portaient sur toute la gamme des questions qui nous préoccupent à l'heure actuelle. Dans l'ensemble, nous avons eu une session de la Première Commission fructueuse et stimulante, session qui s'est déroulée de façon constructive, dans une ambiance parfois tendue et parfois drôle. Nous avons adopté 44 projets de résolution et six projets de décision, dont 30 ont été adoptés sans vote. Je n'ai nullement l'intention de résumer, et encore moins

d'évaluer les résultats de nos délibérations. Cette évaluation sera entreprise par vous-mêmes et vos gouvernements. Je tiens simplement à vous dire ma conviction que la volonté politique d'aller plus loin dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération sera préservée dans chacune de vos capitales.

J'aimerais également remercier tout particulièrement l'ensemble des membres de la Première Commission d'avoir adopté sans vote un projet de résolution sur la coopération multilatérale contre le terrorisme qui, aux yeux du monde entier, doit être interprété comme une manifestation d'un consensus international selon lequel les nouveaux défis qui se posent à la communauté des nations en ce début de siècle exigent une réponse commune, et selon lequel on ne peut faire face aux menaces mondiales que par des efforts multilatéraux. C'est essentiellement ce que nous avons décidé il y a quelques instants à cet égard, et je suis fermement convaincu que cela sert véritablement nos intérêts à tous.

Pour terminer ma déclaration, je tiens à remercier tout d'abord tous les membres de la Première Commission pour le concours qu'ils m'ont apporté tout au long de cette session. Cela a vraiment été un privilège pour moi de travailler avec des personnes si compétentes dans le domaine du désarmement. En outre, je vous remercie de l'appui que vous m'avez apporté en m'aidant à utiliser le temps qui nous était imparti et les services de conférences mis à la disposition de la Première Commission de la façon la plus efficace, économisant ainsi à l'ONU des ressources dont on a tant besoin pour d'autres activités. Cela nous a permis de terminer nos travaux aujourd'hui quatre séances plus tôt que prévu.

Je tiens également à remercier les Vice-Présidents de la Commission, l'Ambassadeur Milos Alcalay, du Venezuela; M. Stéphane de Loecker, de la Belgique; M. Lee Kie-cheon, de la République de Corée; ainsi que notre Rapporteur, l'Ambassadeur Sylvester Ekundayo Rowe, de la Sierra Leone. Je les remercie de leur assistance et de leur coopération dans l'exécution des mandats qui nous ont été confiés.

En mon nom et au nom de la Commission, permettez-moi de remercier très sincèrement M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, ainsi que le Secrétaire de la Commission, M. Mohammad Sattar, et tous ses collaborateurs du Secrétariat pour leur assistance précieuse et indispensable.

Enfin, je tiens à remercier tout spécialement nos interprètes, traducteurs, rédacteurs de procès-verbaux, officiers de presse, préposés aux conférences et aux documents, ingénieurs du son et tous ceux qui travaillent en coulisse pour assurer le succès des activités de la Première Commission.

À ceux d'entre vous qui rentrent à Genève ou dans leur capitale respective, je souhaite un bon voyage.

Avant de clôturer la session, je donne la parole au représentant de l'Iraq, qui a demandé d'intervenir.

M. Matook (Iraq) (*parle en arabe*) : Je suis désolé de devoir faire une déclaration à cette heure tardive, mais je me dois de vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour votre patience et pour votre sagesse qui ont contribué à l'heureuse conclusion des travaux qui nous ont été confiés sous votre direction. Chacun peut le constater. Nous tenons à remercier le Secrétariat, les interprètes et tous ceux qui ont facilité la tenue des séances de la Commission, à savoir les États Membres.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les membres qui ont appuyé le projet de résolution présenté par l'Iraq sur les conséquences de l'utilisation d'uranium appauvri dans l'armement. Nous espérons que ce projet de résolution aidera la Commission dans ses travaux dont l'objectif est de débarrasser le monde de toutes les armes de destruction massive – armes qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : S'il n'y a rien d'autre que nous puissions faire ensemble à ce stade, j'annonce que la session de la Première Commission pour 2001 a ainsi achevé ses travaux, et c'est le coeur lourd que je déclare close la présente session.

La séance est levée à 19 heures.